

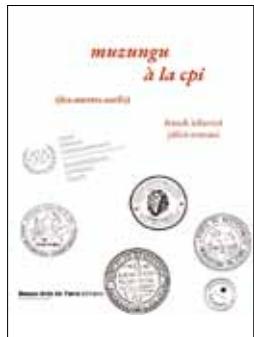
Muzungu à la CPI (des œuvres-outils)

Franck Leibovici et Julien Seroussi
Beaux-Arts de Paris éditions
Novembre 2023
258 pages, 30 €

Comment rendre plus compréhensibles les mécanismes de la justice pour les parties prenantes du procès, dont les juges ? Comment vulgariser auprès du grand public le travail de justice, réputé opaque pour les non-initiés ? Que peuvent des regards singuliers, des « œuvres-enquêtes », construits par les sciences sociales, les arts et la poésie, dans ces nouvelles approches ?

Un poète et un sociologue nous livrent une réponse particulièrement puissante à ces questions. Pour comprendre, voir, sentir et s'approprier le fonctionnement de la justice, ils s'appuient sur un cas d'école : Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, jugés par la Cour pénale internationale (CPI). Ces deux chefs de milice sont accusés de crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en 2003, lors de l'attaque lancée contre le village de Bogoro, situé dans le district de l'Ituri, en République démocratique du Congo.

En 2009, alors que Julien Seroussi débute sa thèse de doctorat en sociologie, il est embauché par la CPI comme chercheur en sciences sociales pour « aider les juges à mieux s'emparer des faits de l'affaire ». « Mon recrutement a permis aux juges de bénéficier de la vigilance permanente d'un assistant, présent à toutes les audiences, sur les questions factuelles », souligne Seroussi. De fait, les *legal officers* s'y rendaient, eux, à tour de rôle. Il observe également les techniques d'enregistrement des transcriptions, rédigées en temps réel et consultables au bureau du greffe, les dispositifs tant technologiques que physiologiques, dictés par le rythme et les besoins de la transcription et de la traduction simultanée en plusieurs langues. Il note les contraintes des juges, confrontés à une pression médiatique telle



qu'elle pousse de fait à une extrême prudence dans le formulé de la moindre question. Bref, il s'approprie concrètement la complexité des processus de la conduite d'une justice internationale.

Que faire de cette somme d'enseignements ? Une thèse, bien sûr, mais encore ? Julien Seroussi en discute avec un ami, le poète et artiste Franck Leibovici. Il en résulte le projet de poursuivre sa réflexion en l'élargissant vers d'autres dimensions, notamment artistiques. Cette mise en valeur de sa recherche vise à impliquer d'autres publics que ceux des cercles académiques. Fasciné par le fait que la majorité des matériaux du procès soit accessible et publique, Leibovici en explore dans un premier temps les minutes avec le sociologue et découvre dans la masse de plus de trente-cinq-mille pages de transcriptions une certaine poétique de scansion, telle une écriture mécanique. Cette analyse de textes va donner lieu en 2016 à la publication d'un livre, *Bogoro*, qui organise les minutes du procès selon une nouvelle rationalité. Le stock de propos suivant un déroulé chronologique du procès fait place à des récits lisibles non seulement pour les juristes mais également pour les populations affectées. Cette première expérience fait remonter les « *savoirs latents* » et permet déjà de relier des mondes éloignés les uns des autres : celui des juristes, des chercheurs et chercheuses en sciences sociales, celui des populations affectées, celui, enfin, des artistes.

Des explorations innovantes en art

Sur sa lancée, le duo élabore une série d'autres dispositifs. Il s'agit notamment d'une installation-exposition réorganisant, là encore, des preuves visuelles (photographies, dessins, schémas, films), via un code couleur particulier, créant ainsi de nouvelles circulations, des résonnances entre elles. D'une tout autre façon, des vitraux, représentant les images

pixelisées de trois témoins devant rester anonymes, donnent à voir l'invisible en incarnant leur présence à travers un dispositif tout à la fois évocateur et protecteur. Le remplacement du logo d'une balance sur fond bleu par une telle image permettrait de donner un tant soit peu une identité à celles et ceux qui sont parmi les plus concernés par le procès, humaniseraient l'appropriation de ces témoignages par les spectateurs du procès sur Internet.

Une autre façon encore d'approcher ce procès a consisté à impliquer les étudiantes et étudiants de la Haute école des arts du Rhin, en leur demandant de dessiner non pas ce qu'ils ont pu voir au procès via les captations vidéo, mais ce qu'ils ont entendu. Ce parti pris de dessiner les paroles, de les révéler autrement pourrait aujourd'hui bénéficier des dispositifs de l'intelligence artificielle, ouvrant ainsi pour les acteurs juridiques un champ des possibles pour de nouvelles approches.

Dans cette impressionnante somme d'« œuvres-outils » – c'est ainsi que les deux auteurs nomment leurs dispositifs socio-artistiques – on trouve également des contributions des membres de la CPI ainsi que d'autres chercheurs et chercheuses travaillant sur des questions similaires. Cette « *proposition pour faire des livres d'art autrement, ou des livres autrement artistiques* » est, en somme, une invitation à (re)penser les rapports entre recherche en sciences sociales, art et travail juridique, celle-ci pouvant venir enrichir la conduite de celui-là, singulièrement dans les techniques de délibération, profondément marquées par des routines juridiques. Rare et novateur, ce travail est donc une invitation riche en propositions – y compris pour celles et ceux qui ont à cœur la défense des droits – à penser en commun avec d'autres acteurs, faire vivre les dialogues pour construire autrement, faire autrement société.

Ewa Tartakowsky,
LDH Orléans-Loiret